

MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

CENTRE HOSPITALIER NATIONAL
YALGADO OUEDRAOGO

BURKINA FASO
Unité – Progrès - Justice
=+=+=+=+=+=

Arrêté N° 2003 118 /MS/SG/CHNYO
Portant nomination du Chef de service
des Urgences Chirurgicales du Centre
Hospitalier National Yalgado
OUEDRAOGO.

Vida cf n°
Spaul

LE MINISTRE DE LA SANTE,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 2002-205/PRES/PM du 11 juin 2002, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
Vu le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant organisation du Ministère de la Santé ;
Vu le Décret n° 99-278/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 03 août 1999, portant statuts des Etablissements Hospitaliers Publics ;
Vu l'Arrêté n° 2000-053/MS du 08 février 2000, portant organisation et fonctionnement des Etablissements Hospitaliers Publics ;

Sur proposition de la Directrice Générale du Centre Hospitalier National Yalgado OUEDRAOGO.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur **SANO Dama**, Professeur Agrégé, Mle 15 008, est nommé Chef de service des Urgences Chirurgicales du Centre Hospitalier National Yalgado OUEDRAOGO cumulativement avec ses fonctions en Chirurgie Générale et Digestive.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Santé et la Directrice Générale du Centre Hospitalier National Yalgado OUEDRAOGO sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

- | | |
|-----------|-------------------|
| 1 – CAB | 1 – Intéressé |
| 1 – SG | 1 – Archives |
| 1 – DGHSP | 1 – Tout services |
| 1 – Solde | |
| 1 – CHNYO | |

Ouagadougou, le **25 MAR 2003**

Alain Yoda

Bédouma Alain YODA ./-
Officier de l'Ordre National